



Hangar agricole

Par livign

Bonjour,

J'ai bien un coteau à nizas dans le Gers, sur lequel une jachère est entretenue, et je voudrais à terme ouvrir cette bosse pour y implanter un hangar enterré de 1000m2 environ et adosser celui-ci contre la terre à l'ouest et au nord, permettant ainsi l'ouverture du bâtiment au sud et à l'est.

Viendrait ensuite un remblai sur toute la surface du bâtiment qui permettra dans un second temps d'installer du photovoltaïque terrestre sur cette partie remblayée avec un complément de couverture en respectant les limites d'usages.

La question est très simple:

Avons-nous besoin une autorisation de construire pour ce genre de projet ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre identité sur un forum public.

Votre projet de 1000 m2 est soumis à permis de construire, renseignez vous à la mairie.

Lire ici :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F34671]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F34671[/url]